

AVIS AUX ASSURES

Aixe sur Vienne : l'Assurance maladie ferme son point d'accueil

De plus en plus d'assurés réalisent bon nombre de démarches en ligne via le site de l'Assurance Maladie ameli.fr la plupart du temps de chez eux, sans déplacement et à l'heure qui leur convient.

L'Assurance Maladie fait évoluer sa relation client en s'adaptant aux besoins de ses assurés.

A partir du 1^{er} octobre, la permanence de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Haute-Vienne à Aixe sur Vienne sera fermée.

Pour les démarches simples (consulter ses remboursements, obtenir une attestation, etc.), les assurés sociaux peuvent réaliser leurs démarches directement [depuis leur compte ameli](#). C'est un espace personnel et confidentiel accessible en ligne sur ameli.fr et sur appli pour smartphone et tablette. Simple, pratique et sécurisé, le compte ameli permet d'effectuer ses démarches de chez soi, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Un espace prévention, personnalisé offre également des conseils en santé selon son âge et/ou celui de ses enfants.

Les assurés ont toujours la possibilité de contacter un conseiller au 36.46 (0,06 € / min + prix appel).

Bon à savoir : une adresse postale unique sur le département, **tout courrier doit être impérativement envoyé au siège de la CPAM de la Haute-Vienne 22 avenue Jean Gagnant 87037 Limoges Cedex.**

Contact presse : service communication – communication.cpam-limoges@assurance-maladie.fr



www.ameli.fr



[@CPAM87](https://twitter.com/CPAM87)



[Chaîne YouTube de la CPAM Haute-Vienne](#)